

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Jeudi 25 Février à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme DEBROAS	à	M. LUCIANI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	M. GABRIELLI
M. BARTOLI	à	Mme PIMENOFF
Mme SAMPIERI	à	M. D'ORAZIO

**Etaient absents :**

Mme RISTERUCCI, Adjointe au Maire, Mme PERES, M.M AMIDEI, ZUCCARELLI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 25 Février 2010

Délibération N°2010 / 49

**Pôle Emploi : motion du Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO.**

**Monsieur le Maire donne lecture de la motion relative à la situation conflictuelle au Pôle  
Emploi d' Ajaccio, rédigée par l'ensemble des composantes de l'Assemblée.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé de son Président ,  
Et après en avoir délibéré,**

**ADOPTE**

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- la motion relative à la situation au Pôle Emploi d' Ajaccio, telle que précisée ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO  
réuni le 25 février 2010,**

sûr d'exprimer les sentiments profonds de la population dans son ensemble,

- tient à exprimer son émotion à la suite de la tentative de suicide d'un agent de Pôle  
Emploi,
- décide d'apporter un soutien moral unanime à tous les personnels engagés dans une  
grève de protestation qui, il faut le souligner, ne pénalise pas les bénéficiaires  
d'indemnités,
- souhaite une intervention forte de la hiérarchie et des services de l'Etat pour faire  
cesser le véritable « management par le stress », justement dénoncé par les personnels,
- souligne l'importance économique, sociale et humaine, des services de Pôle Emploi et  
donc la nécessité impérieuse d'un retour à une situation apaisée, seule garante d'un  
exercice serein des missions de service public de Pôle Emploi.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la  
Ville et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait et délibéré à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus,**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE -MAIRE**

**Simon RENUCCI**